

Séance 11 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 11 juin à 20h30

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
11	8 Puis 9 pour le dossier n°3	8 Puis 9 pour le dossier n°3

Date de la convocation
04/06/2018

Présents : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,
Mme RICHARD Nathalie, M. CHAMOREAU Christophe, Adjoint(s),

Mme BLONDEAU Delphine, Mme BOUTET Agnès, Mme BURGNET Annie, M. KUPIENNE Emeric (arrivée pour le dossier n°3), M. GRISON Gérard, M. FRANCE BARBOU Jean-Luc, conseillers municipaux.

Absents excusés : //

Absents : M. BOISGARD Olivier, M. THEVENET Julien,

Secrétaire de séance : Mme BOUTET Agnès,

A Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

B Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte administratif 2017 et affectation du résultat
- 2) Tarifs plaque de concession funéraire
- 3) Subvention à une association
- 4) SDESM : groupement de commande pour la désignation mutualisée d'un Délégué à la Protection des Données
- 5) Remboursement de frais à un adjoint
- 6) Contrat rural
- 7) Affaires, informations et questions diverses.

1) Compte administratif 2017 et affectation du résultat

M. le Maire explique au conseil municipal que lors du vote du compte administratif le 09 avril 2018, les membres présents était de 5 au lieu de 6 puisqu'il était sorti et que les pouvoirs ne comptent pas. Le quorum n'était donc pas atteint.

Il convient donc d'annuler et de remplacer la délibération n°16/2018 du 09/04/2018 comme suit :

Le Conseil Municipal réuni sous la **présidence de Monsieur GRISON**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Yves LACROIX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1.) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

RECETTES réalisées : 573 089,79 €
DEPENSES réalisées : 555 246,41 €
Excédent de l'exercice : 17 843,38 €

Excédent reporté (002) : 134 104,18 €

Excédent cumulé : 151 947,56 €

Investissement :

RECETTES réalisées : 391 407,60 €
DEPENSES réalisées : 248 577,81 €
Excédent de l'exercice : 142 829,79 €

Excédent reporté (001) : 63 178,10 €

Excédent cumulé : 206 007,89 €

R.A.R. recettes : 0,00 €
R.A.R. dépenses : 26 750,00 €
R.A.R. total : déficit : 26 750,00 €
Excédent cumulé : 179 257,89 €

Résultat de
clôture de
l'exercice 2017

Excédent

357 955,45 €

2) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Le Maire ayant quitté la séance, le conseil Municipal sous la Présidence de **Monsieur GRISON**
ANNULE et REMPLACE la délibération n°16/2018 du 09/04/2018
VOTE et ARRETE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) Considérant le déficit d'investissement, **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2017 de 151 947,56 € comme suit :

- RI 1068 : 0,00 €
- RF 002 : 151 947,56 €

2) Tarifs plaque de concession funéraire

M. le Maire explique au Conseil Municipal que notre prestataire la société BARTHELMEY a augmenté ses tarifs pour les plaques funéraires destinées à l'espace cinéraire. Elles coutent dorénavant 160 €.

Ces plaques sont payées par les demandeurs des concessions dans l'espace cinéraire.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 8 voix Pour :

ACCEPTTE le tarif de 160 € pour la plaque funéraire. Il sera appliqué pour toute demande de concession dans l'espace cinéraire

3) Subvention à une association

Monsieur le Maire propose de décorer le futur bureau de la Secrétaire par un tableau à réaliser par la lauréate du concours 2017 de l'association « Ombres et Lumières ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et décide d'accorder en conséquence une subvention de 200 euros à cette association pour couvrir la réalisation de cette toile.

4) SDESM : groupement de commande pour la désignation mutualisée d'un Délégué à la Protection des Données

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nouvelle réglementation relative à la protection des données. Le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) met en place une mutualisation permettant le choix d'un prestataire commun pour les communes adhérant à ce projet. Cette adhésion serait gratuite pour les membres du SDESM, mais les frais de fonctionnement à prévoir pour notre commune sont actuellement évalués entre 500 et 1 500 euros par an.

Avant tout accord, Monsieur le Maire propose au Conseil de voir s'il n'existerait pas des solutions moins onéreuses pour la Commune. Il contactera ainsi particulièrement la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) et l'Union des Maires 77.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

5) Remboursement de frais à un adjoint

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme RICHARD Nathalie, première adjointe, a avancé les frais d'achats à l'occasion du voyage des anciens le 04 juin 2018 : Monoprix : 38,40 € et Régis Corniot, vigneron créateur (champagne) : 165,00 €. Soit un total de 203,40 €.

Le conseil municipal vote le remboursement de ces frais à Mme RICHARD Nathalie à l'unanimité.

6) Avenant Marché contrat rural

Monsieur Chamoreau, Adjoint, informe le Conseil sur les travaux en cours.

L'entreprise de menuiserie ESA ayant été mise en liquidation judiciaire, Monsieur le Maire a entrepris les démarches nécessaires à l'achèvement des travaux, à réaliser si possible par la SCOP « Menuiserie Bois Agencement » (MBA), à qui le Tribunal de commerce a transféré le fonds de commerce.

Il propose par ailleurs un avenant pour le lot 1, faisant état d'une moins-value de 2 039.70 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cet avenant à l'unanimité.

Du fait des retards induits, l'inauguration prévue en septembre devrait être repoussée au printemps 2019.

7) Affaires, informations et questions diverses

a) Médiathèque

L'anniversaire des 10 ans de la Médiathèque aura lieu le 15 septembre 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception de manuscrits dans le cadre du concours d'écriture, de l'accord de nombreux auteurs à venir dédicacer leurs ouvrages, de la mise en place d'ateliers liés à l'écrit, de conférences et d'animations. Pour l'organisation de cet évènement, la Commune d'Amponville nous prêtera un Barnum.

Cette célébration sera accompagnée par une exposition de photos de gravures préhistoriques, prêtée par le Musée de la préhistoire de Nemours.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à populariser d'ores et déjà ces événements

b) Animation

Madame Richard, première Adjointe, informe le Conseil sur les récentes animations et sur celles à venir, en particulier la Fête de la musique le 23 juin, avec un apéritif offert par la Commune à 19h et le Feu de la Saint-Jean.

c) Violents orages de samedi 09 juin

Un échange a lieu sur les suites du violent orage du samedi 9 juin : quelques habitants de la rue des Roses ont été inondés. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il rencontrera les responsables de l'Agence Routière Territoriale (ART) et de la SAMIN le vendredi 15 juin, afin d'étudier le problème de l'écoulement des eaux

La séance est levée à 22 h10
Le Maire, Jean-Yves LACROIX